

FCP ALTIVALOR

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

PARTIE A STATUTAIRE

I. Présentation succincte :

Codes ISIN : FR 0010489542 parts de capitalisation
FR 0010510370 parts de distribution

Dénomination : ALTIVALOR

Forme juridique : FCP de droit français

Compartiments/nourricier : non

Société de gestion : GESTION VALOR

Autre délégataire : CACEIS FASTNET, gestionnaire administratif et comptable par délégation

Durée d'existence prévue : cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans

Dépositaire : CACEIS BANK

Etablissements en charge de la centralisation des ordres de souscription et rachat et de la tenue des registres des parts (passif de l'OPCVM) : CONSERVATEUR FINANCE

Commissaire aux comptes : Cabinet KPMG AUDIT

Commercialisateur : CONSERVATEUR FINANCE

II. Informations concernant les placements et la gestion :

▪ **Classification** :

Diversifié

▪ **OPCVM d'OPCVM** :

Inférieur à 50 % de l'actif net.

▪ **Objectif de gestion** :

Le fonds ALTIVALOR vise à obtenir une appréciation du capital investi, sur un horizon de placement de 5 ans, par le biais d'une gestion dynamique, réactive, flexible et discrétionnaire, sans à priori de style ni de taille.

▪ **Indicateur de référence** : **Aucun**

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie axée sur une politique de gestion diversifiée, le FCP n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence.

▪ **Stratégie d'investissement et actifs utilisés** :

Stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement laisse une grande latitude au gestionnaire pour déterminer en fonction des grands cycles économiques les proportions optimums entre les grandes classes d'actifs (actions, obligations, monétaires,...) offrant le meilleur potentiel d'appréciation, sans contrainte à priori d'allocation par zone géographique, secteurs d'activité ou types de valeurs

Les proportions entre ces grandes classes d'actifs peuvent évoluer de façon progressive mais substantielle dans le temps.

Ce positionnement stratégique est complété par une approche tactique qui affine la gestion mais ne doit pas altérer l'orientation stratégique générale du fonds.

Le gérant met en place une gestion discrétionnaire sur tous types d'actifs qui s'appuie :

- sur une sélection rigoureuse de titres de type « stock picking » obtenue à partir de l'analyse fondamentale de chaque dossier ou dépendant de l'environnement macroéconomique et/ou géopolitique, pour lesquels les critères suivants sont pris en compte :
 - la qualité du management de l'entreprise,
 - la qualité de la structure financière,
 - la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
 - les perspectives de croissance de son métier,
 - l'aspect spéculatif de la valeur ;
- sur des opérations de trading sur des valeurs à court terme en fonction des opportunités de marché,
- sur les anticipations de formation des courbes de taux,
- sur les anticipations d'amélioration des rating par les agences de notations,
- sur les différences de rémunérations que peuvent procurer certaines obligations par rapport aux emprunts d'Etat,
- sur la volonté d'investir (ou non) le portefeuille sur des emprunts indexés sur l'inflation.

La pondération des sociétés et des types d'actifs utilisés dépendent de la conviction de l'équipe de gestion.

A titre d'exemples :

- sur la partie investie en actions, si elle existe, le fonds recherche des titres dont les cours en bourse paraissent être sous-évalués par rapport à la qualité de l'entreprise et à ses perspectives de croissance.
- sur la partie investie en produits de taux, si elle existe, la stratégie mise en œuvre est fonction de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits...)

Actifs utilisés :

Le fonds commun de placement ALTIVALOR a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié composé de tous types d'actifs autorisés par la réglementation (notamment produits actions, produits de taux, obligations convertibles ou échangeables en actions, produits structurés simples, titres de créances négociables, OPCVM, trackers), négociés sur les marchés français et étrangers offrant le meilleur potentiel d'appréciation, sans contrainte a priori d'allocation par zone géographique, secteurs d'activité ou types de valeurs, hormis celles énoncées ci-dessous.

ACTIONS :

Le fonds peut être exposé entre 0 et 100% maximum de son actif en actions majoritairement de sociétés de moyennes ou grandes capitalisation de l'OCDE, sans discrimination de secteurs d'activité avec une limite d'exposition de 30% maximum de son actif en « small caps » et 10% maximum en actions sur les pays émergents (Pays hors OCDE) ; ces investissements ayant pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte.

L'exposition nette au marché action ne peut excéder 100%.

PRODUITS DE TAUX :

Le fonds peut être exposé de 0 % à 100 % maximum de son actif en produits de taux :

- obligations (sans distinction privé/public), convertibles ou non, françaises ou étrangères, sans aucune contrainte de notation.
- titres de créance négociables, certificats, ou en titres monétaires dans le cas où la tendance des marchés financiers serait dégradée et où le gérant souhaiterait protéger les actifs du fonds.

La sélection des valeurs dépend exclusivement de l'analyse de la société sous-jacente, aucune limite basse de notation par les « agences de rating » n'est fixée et aucun pourcentage maximum ou minimum n'est requis par catégorie de produit de taux. La gestion pourra utiliser toutes les échéances mises à sa disposition par la courbe de taux.

L'exposition au marché de taux ne peut excéder 100 %, avec une fourchette de sensibilité du fonds aux taux d'intérêt de 0 à 10.

OPCVM :

Dans le but de diversifier le portefeuille ou de placer les liquidités, le fonds peut détenir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français (coordonnés ou non) ou européens coordonnés. Il pourra aussi s'agir de trackers. La stratégie d'investissement de ces OPCVM est compatible avec celle du FCP. Dans ces conditions, le fonds pourra investir dans des OPCVM de toutes les classifications. La répartition entre les différents supports d'investissement sera définie en fonction des anticipations de la société de gestion quant aux différents marchés.

INSTRUMENTS DERIVES

Le FCP pourra intervenir sur les marchés financiers à terme fermes et conditionnels réglementés et organisés (dérivés listés) français et étrangers des marchés actions et de taux. Les instruments dérivés actions et taux seront utilisés pour ajuster l'exposition du portefeuille (couverture et/ou exposition).

Il pourra intervenir sur les marchés financiers à terme fermes réglementés et organisés français et étrangers et effectuer des opérations de gré à gré (change à terme) pour les marchés de devises. Ces opérations seront effectuées dans un but exclusif de couverture à l'exposition sur les marchés de devises.

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Dans une optique de diversification du portefeuille et de protection du capital investi en période de retournement boursier tout en permettant à l'OPCVM de capter tout ou partie de la hausse des marchés sans recherche de surexposition au marché, le gérant a recours aux titres intégrant des dérivés dits « produits structurés simples » dans une limite maximale de 50 % de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra intervenir jusqu'à 100% de son actif sur des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés sans recherche de surexposition.

Le fonds se réserve le droit d'être emprunteur d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net dans le cadre de la gestion de trésorerie et de celle des souscriptions et des rachats.

Le détail des catégories d'actifs et des instruments financiers se trouve dans la note détaillée.

▪ **Profil de risque :**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur des parts du fonds est susceptible de fluctuer en fonction de différents facteurs liés aux changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des taux d'intérêts, des chiffres macro-économiques et géopolitiques, de la législation juridique et fiscale.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants :

a) Risque de perte du capital :

Un rachat des parts du FCP s'effectuera sur la base d'une valeur liquidative dépendant des paramètres de marchés du jour du rachat.

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM, peut ne pas être conforme à ses objectifs qu'il ne bénéficie d'aucune garantie et que cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

b) Risque lié à l'allocation d'actifs et à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes que l'allocation d'actifs ne soit pas optimale et que cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

c) Risque actions :

Le fonds s'expose à des risques de marché liés à l'évolution des actions. Ainsi en cas de baisse des actions, la valeur liquidative peut baisser.

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net, qui lorsqu'elles sont à la baisse, peuvent avoir un impact négatif significatif sur l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM (exposition maximale possible en actions de 100%).

d) Risque actions lié aux petites capitalisations :

Le FCP est exposé au risque de marché lié aux actions de petites capitalisations, le FCP pouvant investir de 0 % à 30 % de l'actif net dans ce type d'actifs ;

Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, et de ce fait, les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués, à la hausse comme à la baisse. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir, proportionnellement à la part investie dans ce type d'actif, le même comportement

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petite capitalisation (small caps) sont destinés à accueillir des entreprises, qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

e) Risque de surexposition du fonds :

Le fonds pouvant investir sur des produits dérivés (produits structurés simples) avec une exposition maximale de 100 % de l'actif net au marché action, il est possible que la valeur liquidative du fonds puisse baisser plus que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

f) Risque de taux :

La hausse des taux entraîne une baisse des cours des obligations du portefeuille, qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

g) Risque de crédit et de contrepartie :

En cas de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, ainsi qu'en cas de défaut de l'émetteur, il peut y avoir une baisse de la valeur des actifs, qui pourra se traduire par une baisse de la valeur liquidative du fonds. Ce risque est particulièrement présent sur les titres non notés.

Ce fonds ne doit pas être considéré comme sans risque car il s'adresse plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation peut être basse ou inexistante.

h) Risque de change :

C'est le risque de variation des cours des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La variation des cours agit sur la valeur liquidative du fonds. Le FCP est exposé au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans une devise autre que l'euro ou lors d'opérations de change à terme de devises.

Le détail des risques mentionnés ci-dessus se trouve dans la note détaillée.

▪ **Garantie ou protection :**

Néant.

▪ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs.

Les souscripteurs sont principalement les Assurances Mutuelles Le Conservateur pour ses contrats d'assurance vie multi support. L'OPCVM sert notamment d'unité de compte à un contrat d'assurance vie multi support.

Ce produit est destiné à des investisseurs qui :

- recherchent une performance à long terme grâce à une allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, produits monétaires, produits structurés simples...) au niveau mondial,
- acceptent que cette allocation soit laissée à la libre appréciation des gérants,
- sont conscients des risques de marchés qu'ils sont susceptibles de supporter, compter tenu du profil risque /rendement du FCP.

Le fonds s'adresse à des investisseurs qui souhaitent obtenir une performance de leur placement à long terme, par le biais d'un produit diversifié tout en étant conscients des risques, liés à la volatilité des marchés et à la stratégie dynamique du fonds, qu'ils supportent.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle du souscripteur. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement au risque de ce FCP.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.
L'acquisition de fractions de parts est autorisée.

III. Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

III.1 Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés.

Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion de portefeuille, au commercialisateur.

<i>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème</i>
Commissions de souscription non acquises à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre parts	1 % maximum
Commissions de souscription acquises à l'OPCVM	Néant	néant
Commissions de rachat non acquises à l'OPCVM	Néant	néant
Commissions de rachat acquises à l'OPCVM	Néant	néant

Cas d'exonération : En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ✓ Des commissions de sur performance, qui rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- ✓ Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- ✓ Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement).	Actif net	1,5 % TTC maximum*
Commission de sur performance.	Actif net	20 % TTC de la performance annuelle du FCP au delà de 7 %
Prestataires percevant des commissions de mouvement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Société de gestion. ▪ Dépositaire. 	Sur les transactions	néant néant

* la société n'est pas assujettie à la TVA.

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- dès lors que la valeur liquidative du FCP progresse de plus de 7 % annualisé, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 20 % TTC sera appliquée sur la performance au-delà de 7 % ;
- les frais de gestion variables ne seront perçus que si la valeur liquidative du FCP a progressé de plus de 7 % au cours de l'exercice ;
- les frais de gestion variables font l'objet d'une provision, le cas échéant, lors de chaque calcul de la valeur liquidative ; si, au cours d'un exercice, la performance du fonds redevient inférieure à 7 %, ou dans le cas d'une moindre performance d'un calcul de valeur liquidative à l'autre, cette provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provisions à concurrence des dotations précédemment effectuées dans l'exercice ; les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- la valeur liquidative prise en référence pour le premier exercice social est la valeur liquidative d'origine ;
- la valeur liquidative prise en référence pour les exercices suivants est celle de la clôture de l'exercice précédent ;
- la commission de sur performance sera prélevée la première fois lors de la première clôture en décembre 2008, puis annuellement lors de chaque clôture d'exercice social.

Les frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

III.2 Régime fiscal :

Le FCP est soumis au régime fiscal général applicable aux OPCVM.

Le régime fiscal des distributions et des plus ou moins-values latentes ou réalisées dépend de la nature juridique et de la résidence fiscale des investisseurs.

Si la souscription aux parts du FCP est réalisée dans le cadre d'une souscription d'un contrat d'assurance vie, les souscripteurs se verront appliquer la fiscalité des contrats d'assurance vie.

Ces informations ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Particularité fiscale sur les catégories de parts C et D : le passage d'une catégorie de part à une autre est considéré comme une cession suivie d'une souscription et en conséquence pourra entraîner une taxation au titre des plus-values de valeurs mobilières.

IV. Informations d'ordre commercial :

▪ Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour ouvré avant 18 heures 30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).

L'acquisition de parts peut être réalisée en millièmes de parts.

Les opérations de rachat/souscription simultanés sur la base de la valeur liquidative de souscription pour un volume de transactions de solde nul pour le même support sont effectuées sans frais.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès de CONSERVATEUR FINANCE 59, rue de la Faisanderie - 75781 PARIS Cedex 16.

▪ **Date de clôture de l'exercice :**

Le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année et pour la première fois le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre 2008.

▪ **Affectation du résultat :**

Capitalisation et distribution.

Les porteurs de parts de distribution perçoivent un dividende à l'issue de la clôture annuelle de décembre.

▪ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative du FCP est établie chaque jour de bourse ouvré (1^{ère} valeur liquidative journalière : 25 février 2008). Il ne sera pas calculé de valeur liquidative les jours fériés légaux en France et ceux de fermeture des marchés français (suivant le calendrier officiel d'EURONEXT SA).

▪ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, sur le site Internet du commercialisateur : www.conservateur.fr ainsi que sur la base OPCVM GECO : www.amf-france.org

▪ **Devise de libellé des parts :**

Type de parts	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine en euros	Montant minimum de 1 ^{ère} souscription
C	FR0010489542	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs et principalement les Assurances Mutuelles Le Conservateur	100,00	10 000 euros en millièmes de parts
D	FR0010510370	Distribution	Euro	Tous souscripteurs et principalement les Assurances Mutuelles Le Conservateur	100,00	10 000 euros en millièmes de parts

▪ **Date de création :**

Cet OPCVM a été créé le 14 septembre 2007 et agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17 juillet 2007.

V. Informations :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de CONSERVATEUR FINANCE 59, rue de la Faisanderie - 75781 PARIS Cedex 16 - Tél. : 01 53 65 72 31.

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaires auprès du commercialisateur Conservateur Finance ou en composant le 01 53 65 72 31.

Le document concernant « la politique de vote » ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés, sont disponibles auprès de la société de gestion GESTION VALOR 59, rue de la Faisanderie - 75781 PARIS Cedex 16 - Tél. : 01 53 65 72 31.

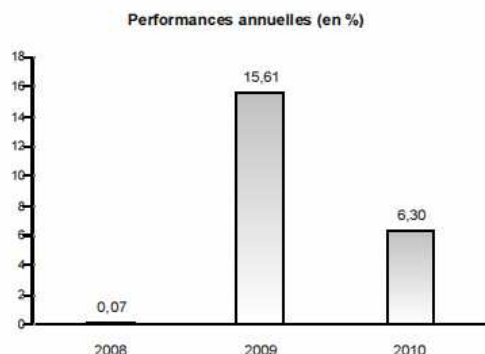
Date de publication du prospectus : 30 juin 2011

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010 en EUR



Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel

Le FCP a été créé le 14/09/2007, la performance sur 5 ans ne peut être renseignée.

Part C	FR0010489542
Part D	FR0010510370

Performances annualisées en EUR	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	6,30	7,14	
Indicateur de référence :			
Aucun			

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	1,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	n/a
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement (*)	n/a
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	n/a
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Commission de surperformance	0,00%
Commission de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM	1,50%

(*) Ce taux est calculé à partir des taux réels publiés ou à défaut à partir des taux maxima annoncés dans le prospectus complet des OPC cibles.

Informations sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondues de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
TITRES DE CREANCES	Néant

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.